

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2014 – 18H30

Salle du Conseil - CASO

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2014-11 : Installation des délégués titulaires et suppléants

M. DENIS

N° 2014-12 : Election du Président

M. DENIS suivi du
Doyen d'âge

N° 2014-13 : Fixation du nombre de Vice-Présidents et membre délégué

M. le Président

N° 2014-14 : Election des Vice-Présidents et membre délégué composant le Bureau du SmageAa

M. le Président

N° 2014-15 : Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

M. le Président

N° 2014-16 : Délégation générale de pouvoir au Président, au bureau et à la directrice du SmageAa

M. le Président

N° 2014-17 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

M. le Président

N° 2014-18 : Composition de la Commission constituée comme un jury

M. le Président

QUESTIONS DIVERSES



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE du mardi 17 juin 2014

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

24 JUIN 2014

REÇU LE

DELIBERATION 2014-11

ADMINISTRATION GENERALE : Installation des délégués titulaires et suppléants

27 JUIN 2014

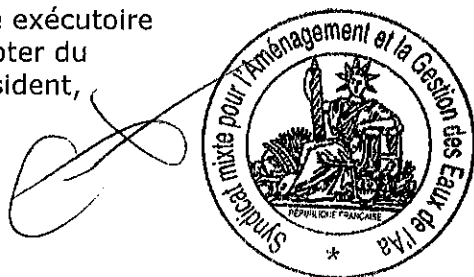
RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Le mandat des délégués au sein du Comité Syndical suivant le sort de celui des Conseillers Municipaux, les EPCI membres nous ont adressé la liste de leurs représentants dont les noms suivent :

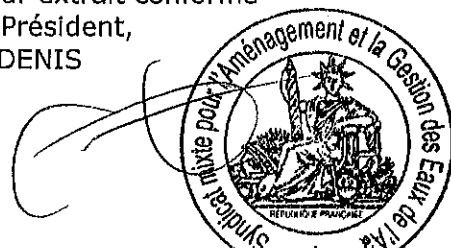
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
CASO	
Monsieur Christian DENIS	Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS
Monsieur Jean FOUQUE	Monsieur Frédéric SABLON
Monsieur Anicet CHOQUET	Monsieur Bertrand PETIT
Monsieur Christian COUPEZ	Monsieur Roger WINOCK
Monsieur Damien MOREL	Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur Jean-Michel BOUHIN	Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ	Madame Claudette DEBAST
Monsieur Michel PREVOST	Monsieur Laurent DENIS
Monsieur Rachid BEN AMOR	Madame Marie LEFEBVRE
Monsieur Patrick BEDAGUE	Monsieur Christophe CORNETTE
Madame Daisy COUSIN	Monsieur Patrick CUVELLIER
Communauté de communes du Pays de Lumbres	
Monsieur Mathieu PRUVOST	Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur José BOUFFART	Monsieur Marc GARENAUX
Monsieur Jean-Luc HOCHART	Monsieur André DUWAT
Monsieur Julien DELANNOY	Monsieur Régis LANCE
USAN	
Monsieur Jacques DRIEUX	Monsieur Frédéric PAUWELS
Monsieur André BAES	Monsieur Jean-Jacques CUVELIER
Communauté de communes des Hauts de Flandre	
Monsieur Daniel DESCHODT	Monsieur Jean-Noël PENEZ
Monsieur Dominique MARQUIS	Madame Annick SAGNIEZ
Monsieur Fabrice LAMIAUX	Monsieur Alain LEBRUN
Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs	
Monsieur Josse NEMPONT	Monsieur Bernard HIBON
Monsieur Patrick HUGUET	Monsieur Jean-Pierre CARLU
Communauté de communes du canton de Fauquembergues	
Monsieur Bertrand PRUVOST	Madame Marie-Françoise CARON
Monsieur Alain MEQUIGNON	Monsieur Christophe GRARE
Communauté de communes Desvres Samer	
Monsieur Thierry CAZIN	Monsieur Philippe CLABAUT

Je déclare les délégués installés dans leur fonction au sein du comité syndical.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire
Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes
Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire
Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE du mardi 17 juin 2014

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

24 JUIN 2014

DELIBERATION 2014-12

ADMINISTRATION GENERALE : Election du Président

RAPPORTEUR : Monsieur Anicet CHOQUET, doyen d'âge

Monsieur Anicet CHOQUET, doyen d'âge de l'Assemblée, propose selon l'usage que le plus jeune délégué présent soit nommé secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Julien DELANNOY. Après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Anicet CHOQUET invite le Comité à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du même code.

Appel des candidatures :

Parmi les délégués titulaires présents, seul, Monsieur Christian DENIS présente sa candidature pour la fonction de Président du SmageAa.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne qui lui est présentée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin est effectué par le secrétaire de séance assisté de Mme Agnès BOUTEL, directrice.

Proclamation des résultats par le doyen d'âge :

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

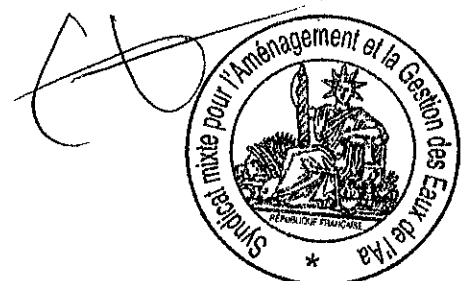
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A déduire : bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Monsieur Christian DENIS a obtenu 21 (vingt et une) voix.

Par conséquent, Monsieur Christian DENIS est déclaré élu Président du SmageAa et invité à prendre immédiatement ses fonctions.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.

COMITE SYNDICAL

24 JUIN 2014

SEANCE du mardi 17 juin 2014

DELIBERATION 2014-13

ADMINISTRATION GENERALE : fixation du nombre de vice-présidents et membre(s) délégué(s)

RAPPORTEUR : Monsieur Christian DENIS

L'article 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) précise que le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci.

Aussi, l'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

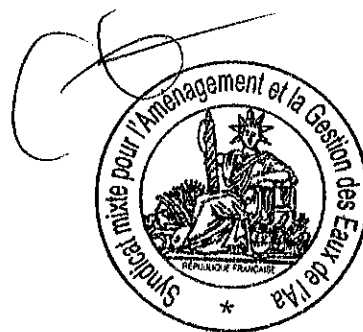
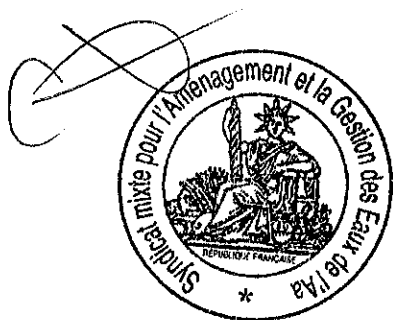
Toutefois, l'article 15 des statuts du SmageAa fixe le nombre de vice-présidents à 3.

Il est proposé de compléter la composition du bureau par l'élection d'un membre délégué.

A l'unanimité, le comité syndical arrête le nombre de vice-présidents à 3 et de membre délégué à 1.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

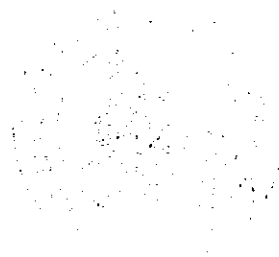
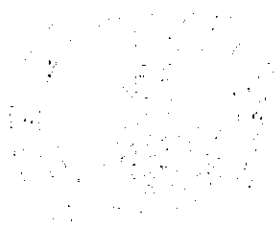
Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.



COMITE SYNDICAL

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

SEANCE du mardi 17 juin 2014

24 JUIN 2014

DELIBERATION 2014-14

ADMINISTRATION GENERALE : Election des vice-Présidents et du membre délégué composant le bureau du SmageAa

RAPPORTEUR : Monsieur Christian DENIS

Conformément à l'article L.2122-4, aux articles L2122-7 et suivants, à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical élit les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages, il sera procédé à un 3^{ème} tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera élu.

Aussi, sur la base de ces dispositions et suivant le nombre de vice-Présidents fixé par la délibération précédente, il est demandé au comité syndical de :

PROCEDER à l'élection des vice-présidents selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président à savoir :

- appel des candidatures
- vote par appel nominatif
- dépouillement par le secrétaire de séance et l'assesseur
- proclamation des résultats en indiquant :
 - nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)
 - nombre de bulletins blancs ou nul (à déduire)
 - nombre de suffrages exprimés
 - majorité absolue
 - nombre de voix obtenu par le ou les candidats

✓ **1^{er} Vice Président**

SONT CANDIDATS : Messieurs Mathieu PRUVOST et Jean-Luc HOCHART

Le dépouillement est assuré par Monsieur Julien DELANNOY assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Monsieur Mathieu PRUVOST a obtenu 19 voix.

Monsieur Jean-Luc HOCHART a obtenu 5 voix.

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu à la majorité absolue des voix et est proclamé 1^{er} vice-Président du SmageAa.

✓ **2^{ème} Vice Président**

EST CANDIDAT : Monsieur Daniel DESCHODT

Le dépouillement est assuré par Monsieur Julien DELANNOY assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Monsieur Daniel DESCHODT a obtenu 24 voix.

Monsieur Daniel DESCHODT est élu à la majorité absolue des voix et est proclamé 2^{ème} vice-Président du SmageAa.

✓ **3ème Vice Président**

EST CANDIDAT : Monsieur Anicet CHOQUET

Le dépouillement est assuré par Monsieur Julien DELANNOY assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Monsieur Anicet CHOQUET a obtenu 24 voix.

Monsieur Anicet CHOQUET ayant été élu à la majorité absolue des voix est proclamé 3^{ème} vice-Président du SmageAa.

Monsieur CHOQUET remercie l'assemblée. Il assurera ses fonctions dans la continuité et avec la satisfaction de travailler avec des collègues investis et avec l'équipe de salariés en place.

✓ **Membre délégué**

EST CANDIDAT : Monsieur Alain MEQUIGNON

Le dépouillement est assuré par Monsieur Julien DELANNOY assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Monsieur Alain MEQUIGNON a obtenu 24 voix.

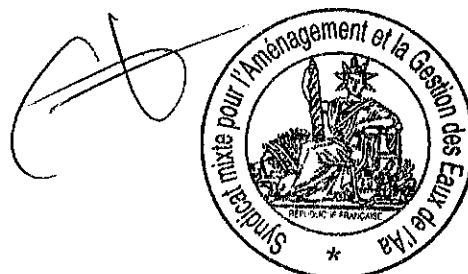
Monsieur Alain MEQUIGNON est élu à la majorité absolue des voix et est proclamé membre délégué au bureau du SmageAa.

Le comité syndical **PREND ACTE** des résultats de l'élection des vice-présidents et **DECLARE** les vice-présidents élus installés dans leurs fonctions.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS





COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.

COMITE SYNDICAL

24 JUIN 2014

SEANCE du mardi 17 juin 2014

DELIBERATION 2014-15

ADMINISTRATION GENERALE : fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents et du membre délégué

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Vu la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative au régime indemnitaire des élus locaux, L'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les fonctions de Président, Vice-Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale ouvrent droit à des indemnités pour l'exercice effectif de leur mandat.

Le décret n° 2004.615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, détermine que le régime indemnitaire des Président et vice-présidents des Etablissements Publics de coopération intercommunale est fixé par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1015).

Le SmageAa se trouve dans la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants.

Le décret précité du 25 juin 2004 détermine le taux maximum appliqué à l'indice 1015,

- ▶ Président : 29,53% soit 1125,57 € d'indemnité brute mensuelle
- ▶ Vice-présidents : 11,81% soit 448,95 € d'indemnité brute mensuelle

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président, et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents, correspondant au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées en application du deuxième alinéa de l'article L.5211-12 du CGCT.

En conséquence, **l'enveloppe indemnitaire globale pour le SmageAa est de : 2 472,42 €** brute mensuelle (indemnité maximale du Président + indemnité maximale de 3 Vice-Présidents).

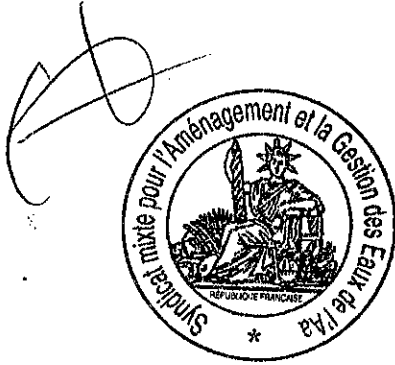
A l'unanimité et après délibération, le comité syndical :

- fixe comme suit, et en application des règles en vigueur, les indemnités du Président, des 3 vice-Présidents ainsi que du membre délégué :
 - ▶ Président : 28,07 % de l'indice 1015
 - ▶ Vice-président (par vice-président) : 10,33 % du même indice
 - ▶ Membre délégué : 5,90 % du même indice
- prend acte que ces indemnités seront versées à compter de la date d'élection pour le Président, à compter de la date d'exercice effectif des délégations pour les vice-Présidents et le membre délégué telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicables à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- autorise le Président à prendre les actes nécessaires à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités

- prend acte que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets primitifs 2014 et suivants.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE du mardi 17 juin 2014

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

24 JUIN 2014

DELIBERATION 2014-16

ADMINISTRATION GENERALE : Délégation générale de pouvoir au Président, au Bureau et à la directrice du SmageAa

RAPPORTEUR : Monsieur Christian DENIS

En application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
2. De l'approbation du compte administratif
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
6. De la délégation de la gestion d'un service public
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

C'est pourquoi, en application de ces dispositions il est proposé au comité syndical de :

I- donner **délégation au Président** pour :

- En matière d'affaires générales :
 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts et signer les éventuelles conventions nécessaires.
 - intenter au nom du SmageAa, des actions en justice ou défendre le SmageAa dans les actions intentées contre lui. Cette délégation s'applique pour les actions relevant de la première instance, de l'appel, et de la cassation et concernant les juridictions administratives, civiles et pénales en tant que demandeur ou défendeur.
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SmageAa sur la base des conclusions des experts, dans la limite d'un montant inférieur à 90 000 € HT.
 - lors d'accidents aux véhicules du SmageAa, pour décider soit de la prise en charge sur le budget, des sinistres dont les montants seraient inférieurs à 2500 €, soit de déclarer le sinistre à l'assureur.

- signer toutes conventions d'échanges de données avec des prestataires extérieurs, ceci pour les données créées, utilisées et gérées par le SmageAa.
- Accepter les conventions réglant l'accueil de stagiaires dans le cadre de leurs études et le versement des indemnités de stage.
- Exonérer les entreprises titulaires de marchés, de pénalités lorsque les retards de chantier ne leur sont pas applicables.
- En matière de marchés publics :
 - autoriser la préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés de travaux, fournitures et services supérieurs à 500 € HT et inférieurs à 90 000 € HT, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant dans la limite des textes réglementaires en vigueur

L'article 5211-9 du CGCT précise que le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Aussi, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, l'ensemble des délégations qui lui ont été données seront assurées par un vice-président suppléant pris dans l'ordre des nominations.

II- donner **délégation au bureau** pour :

- Décider de l'adhésion et du règlement de la cotisation éventuelle y afférents à tout organisme ou association qui pourrait être utile aux fonctionnements des services dans le cadre des compétences du SmageAa
- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- passer les contrats d'assurances.
- procéder à la réalisation des emprunts :
 - o destinés au financement de tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (emprunts à court ; moyen et long terme) incluant toutes opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts
 - o en matière de ligne de trésorerie pour conclure ou reconduire un contrat avec un organisme bancaire

III- Donner **délégation à la directrice du SmageAa** pour :

- les marchés d'un montant inférieur à 500€ HT, lesquels ne font pas l'objet d'une décision administrative formalisée mais d'un bon de commande.

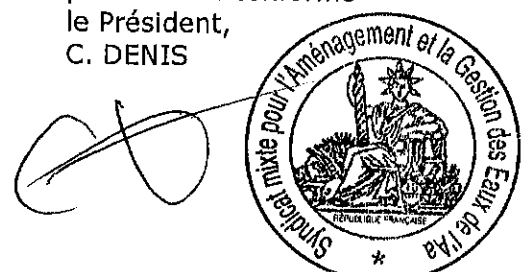
Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

- approuve l'ensemble des délégations mentionnées ci-dessus
- prend acte que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte des décisions formalisées prises par le Président dans le cadre de ses délégations lors de chaque comité syndical
- prend acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notifications et transmission légales et réglementaires

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.

COMITE SYNDICAL

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

SEANCE du mardi 17 juin 2014

24 JUIN 2014

DELIBERATION 2014-17

ADMINISTRATION GENERALE : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

RAPPORTEUR : Monsieur Christian DENIS

L'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article 5711-1 précise en son alinéa 1 que les dispositions du chapitre 1 du titre 2 du livre 1 de la deuxième partie relative au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ce même article précise en son alinéa 2 que pour l'application de l'article L 2121-22, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article 22 du code des marchés publics fixe les conditions dans lesquelles doit être composée la Commission d'Appel d'Offres à savoir pour le SmageAa, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste par vote à bulletins secrets, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président est membre de droit de la Commission

Une seule liste s'est présentée et a recueilli l'unanimité des voix. Sont élus :

Membres titulaires

Monsieur Anicet CHOQUET
Monsieur José BOUFFART
Monsieur Christian COUPEZ
Monsieur Josse NEMPONT
Monsieur Jean-Michel BOUHIN

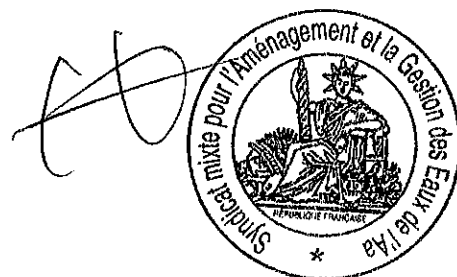
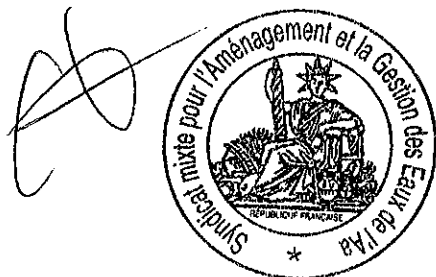
Membres suppléants

Monsieur Fabrice LAMIAUX
Monsieur Damien MOREL
Monsieur Jacques DRIEUX
Monsieur Jean-Luc HOCHART
Monsieur Julien DELANNOY

Le comité syndical prend acte des résultats de l'élection de la Commission d'Appel d'offre et la déclare installée.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Dalsy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE du mardi 17 juin 2014

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

24 JUN 2014

DELIBERATION 2014-18

ADMINISTRATION GENERALE : Marchés publics – constitution de la commission composée comme un jury

RAPPORTEUR : Monsieur Christian DENIS

En application des articles 74, 24 et 22 du code des marchés publics, les marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à des ouvrages d'infrastructures nécessitent l'avis d'une commission constituée comme un jury.

Sa composition est basée sur celle d'une commission d'appel d'offres. Le président de cette commission associe par désignation au moins un tiers de membres du jury ayant une qualification professionnelle identique ou équivalente à celle demandée aux candidats, soit 3 membres pour le SmageAa.

Cette Commission (CCCJ) aura la liberté de se réunir plusieurs fois avant de se prononcer sur son choix et de faire appel aux services pour analyser les offres.

Aussi, la commission composée comme un jury est composée comme suit :

Membres élus :

Président : Le Président du SmageAa

Membres : cinq délégués du SmageAa

Membres désignés par le Président :

Au moins 3 personnes qualifiées dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

L'élection des membres délégués titulaires et suppléants a lieu, comme pour la CAO, sur la même liste par vote à bulletins secrets, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste s'est présentée et a recueilli l'unanimité des voix. Sont élus :

Membres titulaires

Monsieur Anicet CHOQUET

Monsieur José BOUFFART

Monsieur Christian COUPEZ

Monsieur Josse NEMPONT

Monsieur Jean-Michel BOUHIN

Membres suppléants

Monsieur Fabrice LAMIAUX

Monsieur Damien MOREL

Monsieur Jacques DRIEUX

Monsieur Jean-Luc HOCHART

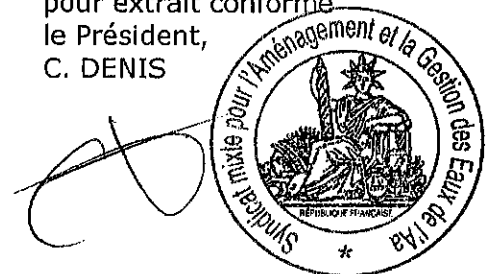
Monsieur Julien DELANNOY

Le comité syndical prend acte des résultats de l'élection de la Commission composée comme un jury et la déclare installée.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 JUIN 2014

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 10 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire

Messieurs Patrick BEDAGUE, Rachid BEN AMOR, Jean-Michel BOUHIN, Anicet CHOQUET, Christian COUPEZ, Christian DENIS, Jean FOUQUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Damien MOREL, Michel PREVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Mathieu PRUVOST, André BAES, Daniel DESCHODT, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Alain MEQUIGNON, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN, délégués titulaires

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Mesdames Claudette DEBAST, Marie-Françoise CARON, déléguées suppléantes

Messieurs Jean-Marc BOURGEOIS, Frédéric SABLON, Jean-Marie SAISON, Roger WINOCK, Marc BRUGGEMAN, Régis LANCE, délégués suppléants

Absents excusés :

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire

Messieurs Bertrand PETIT, Frédéric PAUWELS, délégués suppléants

Le nombre de votants présents était de : 24.

Le nombre de pouvoir était de 0.